{BnF Gallica

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1885.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

nature, il s'agit seulement de rendre cette dernière efficace.

Nos lecteurs comprendront sans peine qu'il ne saurait nous convenir, à nous qui ne rédigeons pas un journal de physiologie médicale, d'entrer dans aucune description d'appareil ou de procédé opératoire ; mais c'est avec une véritable joie que nous signalons les résultats obtenus, résultats qui devront avoir des intérêts sociaux d'une importance incomparable.

Dans la pensée du docteur de Lajartre, la fécondation naturelle assurée par le correcteur génésique n'est pas destinée à supprimer la fécondation artificielle ; son expérience de praticien lui a démontré que deux procédés opératoires valent mieux qu'un, attendu qu'il existe toujours des conditions spéciales recommandant l'un plutôt que l'autre, et que, dans le cas qui nous occupe, la préférence des intéressés est toujours nécessaire à consulter.

Mais ceci dit, nous n'hésitons pas à déclarer d'une façon générale que la fécondation naturelle assurée par l'emploi du correcteur donne plus régulièrement des résultats plus certains, et même (si ce n'est pas l'avis de l'inventeur, qu'il nous pardonne, à nous profane, cette impression de pur sentiment), et même l'usage du correcteur qui n'a d'autre but que de diriger la nature, laisse au père l'orgueil plus complet de la paternité !

Il appartenait à un savant d'un esprit aussi large que le docteur de Lajartre de respecter des scrupules, en même temps qu'il assurait l'intégrité de la plus haute de toutes les fonctions humaines.

STEVENS.

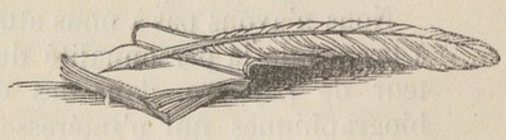

CAUSERIE

EXPOSITION DU TRAVAIL

LA BIÈRE DES PATRIOTES

Nous n'avons plus, depuis longtemps, à expliquer notre pensée sur le caractère patriotique que doit prendre la concurrence nationale avec les diverses industries étrangères, et plus particulièrement avec les industries allemandes ; mais nous pouvons rappeler sommairement le double devoir qui incombe, dans cette lutte, aux producteurs et aux consommateurs.

Ce serait, pour les premiers, une étrange illusion de croire que leurs produits se recommanderont assez à leurs compatriotes par leur origine nationale, et qu'aucun effort pourrait décider le public français à boire, au nom du patriotisme, des bières fades, aigres ou indigestes ; et si un phénomène si peu probable pouvait se produire, nous n'hésitons pas à déclarer que nous le déplorerions amèrement, parce qu'il aurait pour résultat nécessaire d'assurer une prime à la paresse, à la routine, à la cupidité prompte à s'enrichir aux dépens de la santé publique.

Le vrai devoir des patriotes ne va pas à s'imposer un sacrifice inutile et même dangereux, mais il les oblige, il nous oblige tous à l'abandon d'un préjugé plus fréquent qu'on ne saurait le croire, et qui nous porte, à notre insu, à attribuer une valeur exceptionnelle à tout ce qui vient de l'étranger, l'Allemagne comprise, à décider, sans examen, qu'une bière est nécessairement supérieure si elle arrive de Munich, car cette appréciation optimiste des produits étrangers est visiblement le contrepied du patriotisme, et assurerait la ruine des industries nationales si elle pouvait se généraliser.

M. F. Platel, brasseur à Bry-sur-Marne (2, rue du Four) a donc fait un acte très légitime et très naturel en donnant à son produit le titre de *bière des patriotes ;* mais si par ce titre caractéristique il a eu l'intention de nous rappeler un devoir, il l'a envisagé en même temps comme lui créant à lui-même un devoir non moins pressant et bien autrement difficile à remplir : celui de produire une boisson digne de son titre, digne de ceux à qui on l'adresse, digne enfin, par ses qualités, de conquérir à un produit national la faveur trop longtemps réservée à des produits étrangers.

La Société qui fonda, en 1878, la brasserie de Bry-sur-Marne, M. Platel surtout qui a succédé à la Société dans l'exploitation de ce grand établissement, n'ont rien négligé pour atteindre le but que nous venons d'indiquer.

Et d'abord, rompant résolument avec un vieux système où la plupart de nos brasseurs s'attardaient, par découragement sans doute, et dans la pensée qu'ils n'arriveraient jamais, quoi qu'ils fissent, à lutter avec succès contre les bières étrangères, il a adopté la pratique de la fermentation basse, qui seule peut donner des bières solides, des bières riches en alcool, sans tomber, toutefois, à ce dernier point de vue, dans l'ornière où ont versé pas mal de brasseurs allemands, c'est-à-dire sans donner à sa bière cette énergie violente faite pour chatouiller des palais blasés, mais en y laissant cette proportion de sucre à la fois plus favorable à la santé et plus agréable pour des amateurs délicats.

M. Platel, en admettant le principe de la fermentation basse, en le développant, en le perfectionnant, en y introduisant, par exemple, la méthode de préparation en cascade, visait pour l'avenir, avec la qualité supérieure du produit, une sérieuse économie de main-d'œuvre, mais n'ignorait pas qu'il s'imposait d'énormes dépenses immédiates de matériel et d'installation.

La société, d'après des documents absolument authentiques, n'a pas dépensé moins de deux millions de francs en frais de première installation, et ce chiffre paraît encore modéré à ceux qui visitent dans ses détails, comme nous l'avons fait nous-même, la brasserie de Bry-sur-Marne.

Ces immenses greniers à malt, d'où le grain tombe, à l'étage inférieur, dans les moulins à concasser, et de là dans les bâches d'alimentation ; ces deux chaudières de 35 hectolitres chacune où la dissolution de la matière est facilitée par l'emploi d'un très ingénieux système d'agitateur ; ce bac refroidisseur où la bière, soumise à l'action du réfrigérant Lawrance, descend de la température de 80° où on l'avait maintenue pendant la cuisson, à 9°, et ces vastes caves où la fermentation s'opère, et d'où la bière est reçue dans 50 foudres d'une capacité de 20 hectolitres, installés au-dessous, et dans 80 autres d'une contenance de 15 hectolitres, occupant une seconde cave, tout cela représente, à coup sûr, d'énormes dépenses.

Il n'est guère besoin de dire si la glace joue un rôle important dans une pareille fabrication. Rarement nous avons visité des glacières aussi bien installées, aussi abondamment pourvues que celles de M. Platel.

Nous avons vu là des blocs de glace de forme cubique, n'ayant pas moins de 10 mètres dans tous les sens.

Nous ne dirons rien de la puissante machine à vapeur qui anime cette usine, de l'organisation des ateliers et du service de distribution : écuries, remises, voitures, etc., etc. Aussi bien, tout cela est merveilleux ; mais ce qui nous frappe plus encore que la puissance des moyens mis en œuvre, c'est le résultat final, nous voulons dire la qualité supérieure de la bière des patriotes livrée à la consommation.

L'impression unanime que nous avons recueillie à l'Exposition du travail, où M. Platel a eu l'heureuse idée d'établir un service de dégustation, c'est que voici une vraie bière française, nous voulons dire une belle bière très limpide, très agréable, très bienfaisante, que les patriotes à qui répugnait la consommation ds bières étrangères, et qui se la reprochaient comme une sorte de trahison, peuvent consommer largement, sans regret, sans éprouver le sentiment d'un sacrifice imposé à leur palais et à leur estomac par le dévouement à la patrie.

STEVENS.

Le ministre du commerce, d'accord avec le ministre des affaires étrangères, vient de désigner M. Amédée Marteau pour se rendre à Buda-Pesth, à l'effet de visiter l'Exposition nationale hongroise, ouverte dans cette ville, et de présenter au gouvernement un rapport sur la partie industrielle et commerciale de cette Exposition.

INFORMATIONS

A propos de la Tour de 300 mètres que l'on projette pour l'Exposition de 1889, voici une intéressante information :

L'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire, s'est prononcé en faveur de la construction de la tour de 300 mètres dont on a parlé d'orner Paris à l'occasion de l'Exposition de 1889.

M. Mouchez déclare qu'il est partisan du projet, car, outre la question d'intérêt général, un pareil édifice serait d'une très grande utilité pour diverses questions scientifiques et notamment pour l'étude des couches inférieures de l'atmosphère ; une hauteur de trois cents mètres permettrait d'observer régulièrement les fréquentes inversions de la loi de décroissance de la température avec la hauteur, et dans de meilleures conditions que sur une montagne.

Le directeur de l'Observatoire estime que l'on pourrait en outre étudier les variations de l'humidité et de l'électricité atmosphériques, les variations du vent en force et en direction.

D'après lui, la tour de trois cents mètres serait utile à titre d'observatoire.

La commission chargée d'étudier la création du musée des Arts décoratifs dans le palais d'Orsay restauré s'est réunie, samedi, pour entendre la lecture du rapport de M. Gustave Rivet.

Après avoir indiqué, avec sa compétence artistique, de quelle utilité devait être la création de ce musée pour aider nos industries d'art à soutenir la concurrence étrangère, et à se maintenir au premier rang, le rapporteur a étudié le projet de création présenté par le gouvernement et par l'Union centrale. Il a conclu à l'adoption du projet. Ce rapport a été approuvé sans réserves par la commission qui comprend entre autres membres MM. Martin Nadaud, Spuller, Ordinaire, Morel, Gaillard, Tony Révillon, etc.

Dans son rapport, M. Rivet insiste pour que des conférences soient faites dans les locaux du musée de manière à favoriser le plus possible le développement de l'éducation artistique.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de créer un nouveau prix de quatre mille francs, qu'elle décernera l'année prochaine. Cette récompense est proposée pour la préparation artificielle des acides gras ou des matières cireuses. La Société demande la découverte d'un procédé capable de fournir artificiellement l'acide stéarique ou l'acide margarique, la paraffine ou l'une des matières cireuses employées à la fabricatioe des bougies.

Les mémoires doivent être adressés au siège social, place de Rennes avant le 1er juin 1886.

Le commerce français est appelé à bénéficier des réductions de tarifs qui viennent d'être consenties par la Serbie en faveur de la Belgique, par application du traitement de la nation la plus favorisée qui régit nos relations avec le premier de ces Etats.

Les principaux articles d'importation français qui jouissent ainsi d'une diminution des droits d'entrée sont : les verres à vitre et en feuilles (2 fr. les 100 kilos au lieu de 3 fr.) : les armes (6 0/0 *ad valorem* au lieu de 8 0/0) ; les grés et porphyres (15 fr. le mètre cube au lieu de 1 fr. 50 les 100 kilog.)

ERRATUM

Dans la causerie de notre dernier numéro page 226, 2e colonne, 10e alinéa, on nous a fait dire que la maison Saule-Bardonnaud, de Vitry-sur-Seine, saupoudrait ses carreaux, au cours du moulage, avec un mélange de *plâtre* et de sable siliceux. Aucun de nos lecteurs n'a évidemment pu comprendre que l'honorable maison susdite pût avoir eu l'idée barroque d'ajouter du plâtre à ses excellents carreaux, et la plupart ont certainement sans attendre cet erratum, substitué le mot *ciment* au mot *plâtre*.